

COMpte RENDU DE LA REUNION DE BUREAU  
DU LUNDI 24 JUIN 2013 A VOUZIERs à 18h00

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT.

Représenté : Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame P. MELIN.

Absents Excusés : Mesdames Françoise BUSQUET ; Françoise CAPPELLE ; et Messieurs Jacques BOUILLON ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Gérard DEGLAIRE.

Absents non Excusés : Madame NOIRET-RICHET, Messieurs GEORGES, LELARGE et THIEBAULT.

Personnel communautaire présent : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h00.

Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE BUREAU DU 04/04/2013

*Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est adopté, à l'unanimité.*

II) RAM : Validation du programme pédagogique 2013-2014 du RAM

La 2C2A exerce la compétence « Relais d'assistantes maternelles » depuis janvier 2012. A ce titre, un projet stratégique global a été défini par le conseil de communauté du 02/07/12 qui fixe les orientations du RAM Itinérant du territoire de l'Argonne Ardennaise pour les 3 années à venir (durée du Contrat Enfance Jeunesse, établi entre la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes et la 2C2A, intégrant le RAM)

Chaque année, ce document stratégique global se décline en programme pédagogique qui présente les objectifs annuels ainsi que le programme d'animation en découlant.

Sachant que le Bureau a reçu délégation du Conseil de Communauté pour approuver les programmes pédagogiques futurs, le programme 2013/2014 est soumis pour délibération.

Monsieur MATHIAS présente les grandes lignes du programme pédagogique 2013/2014 confirmant qu'il est la suite du programme 2012/2013. Il indique par ailleurs que le RAM fonctionne bien et développe des partenariats notamment avec le multi accueil de Vouziers.

Ce projet n'amène aucune observation de la part des membres du Bureau

*Les membres du bureau valide le programme pédagogique 2013-2014 du RAM, à l'unanimité.*

### III) HABITAT : Examen de demandes de subvention pour rénovation de toitures

Madame ODIENNE présente les dossiers, ci-dessous, en précisant que le dispositif débute très doucement en 2013.

Reste après le dernier Bureau

Toiture	23 500,00 €
Façade	19 404,47 €

Il est proposé l'étude des dossiers de demande de subvention « Toitures » suivants :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Patrick HERBIN	VOUZIER	Toiture	37 405,49 €	10 000,00 €	750,00 €
M. Francis HECQUET	VOUZIER	Toiture	6 058,86 €	5 526,35 €	828,95 €
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers	2	6 058,86 €	5 526,35 €	1 578,95 €

Reste toiture	21 921,05 €
Reste façade	19 404,47 €

*Les membres du bureau accordent les demandes de subventions « Toiture » ci-dessus, à l'unanimité.*

### IV) PARC ARGONNE DECOUVERTE : Vente de tickets d'entrée en achats groupés

Le Bureau qui a reçu délégation du Conseil de Communauté pour fixer les tarifs du PAD a déterminé en septembre 2012 les tarifs applicables pour la saison 2013.

Cette délibération fixe notamment les tarifs pour les achats groupés comme suit :

10 % de billets gratuits à partir de 40 billets

20 % de billets gratuits à partir de 60 billets

Cependant, les services du PAD ont soulevé un manque de précision puisqu'aucune date de validité n'est définie dans le cadre des achats groupés (en général les comités d'entreprises). Il leur faut donc appliquer la délibération qui établit, d'une manière générale, que les tarifs sont applicables à toute réservation dès lors qu'elle concerne l'année 2013. Dans ces conditions, les comités d'entreprises sont réticents à acheter des billets à utiliser dans des délais relativement courts.

Monsieur FORGET indique que ce défaut de précisions dans la délibération est pointé par les services du PAD, suggérant d'appliquer un délai de validité d'un an. Il précise qu'un billet d'une validité d'un an peut être un manque à gagner possible si le tarif augmente avant la fin de la validité. Cependant, en termes de commercialisation, c'est un point fort. De surcroît, imposer un délai oblige les comités d'entreprise à écouler leurs tickets rapidement.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT s'interroge sur l'intérêt de mentionner une date de validité.

Monsieur FORGET répond qu'il est nécessaire d'avoir une traçabilité en termes de régie et recettes, ajoutant que la trésorerie accepte les billets tamponnés et limités dans le temps.

Monsieur SIGNORET ajoute qu'un délai d'un an laisse largement le temps d'utiliser le billet.

Pour conclure, il est proposé au Bureau de compléter la délibération de la manière suivante :

*Les membres du bureau acceptent de modifier la délibération comme suit, à l'unanimité :*

*Achats groupés : Validité d'un an à compter de la date d'envoi des billets d'entrée*

*10 % de billets gratuits à partir de 40 billets*

*20 % de billets gratuits à partir de 60 billets*

#### V) FINANCES

- Examen de demandes de subvention déposées par associations

L'ensemble des dossiers suivants a été examiné par la commission Finances lors de sa séance du 21 mai dernier, chargée de remettre un avis préalablement à une délibération du Bureau :

Porteur du projet	Objet de la demande	Budget présenté	Subvention sollicitée	Avis Bureau
Comité des Fêtes de Monthois	Demande d'aide exceptionnelle pour l'organisation du concours agricole de Monthois le 9 juin 2013	Budget prévisionnel de l'Association : 20 520 € en dépenses et en recettes	Non précisé	Non
Association Le Chêne Vert Vouzinois	Demande de subvention pour le développement de nouvelles activités culturelles et loisirs en faveur des personnes âgées de l'EHPAD de Vouziers	Budget prévisionnel de l'Association : 2 960 € en dépenses et en recettes	Non précisé	Non
Association Ardennaise de Tracteur Pulling	Demande de subvention pour l'organisation de la compétition de tracteurs pulling des 24 et 25 août 2013	Budget prévisionnel : 175 210 € en dépenses et en recettes	1 500,00 €	Oui
Association Lire Aussi	Demande de renouvellement de l'adhésion	Budget prévisionnel : 50 900 € en dépenses et en recettes	1 500,00 €	Oui
Association L'écriveuse	Demande de subvention pour la 3ème journée « Contes de Lançon » le 8/9/13	Budget prévisionnel : 1 660 € en dépenses et en recettes	Non précisé	Non

Comité des Fêtes de Monthois : Monsieur COLIN indique que l'association Ardennes Génétique a été subventionnée pour la même manifestation, c'est pourquoi la commission des finances a remis un avis défavorable.

Monsieur SIGNORET demande quel type de dépenses supporte le comité des fêtes.

Monsieur SOUDANT indique qu'il y a une grosse organisation du comité des fêtes, préparation de repas, etc.

Monsieur COLIN répond qu'il n'est pas possible de subventionner 2 fois la même manifestation.

Monsieur MATHIAS ajoute que le dossier est très mal monté, qu'il y a un seul budget présenté pour les 2 associations.

Monsieur COLIN approuve en ajoutant que le budget présenté était de surcroît identique. Il est remis un avis négatif pour cette demande de subvention.

Association Le Chêne Vert Vouzinois : Monsieur COLIN précise que cette association effectue des sorties, des rencontres intergénérationnelles et autres activités en faveur des personnes âgées de l'EHPAD. Le budget de cette association est de 2 960.00 €.

La commission des Finances a remis un avis défavorable, à l'unanimité, à la demande de cette association au motif que ce n'est pas le rôle de la 2c2a de financer ce type d'actions notant néanmoins l'action remarquable.

Monsieur ANCELME indique que cette association fonctionne grâce au grand nombre de bénévoles.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT estime dommage de ne pas aider une association menant de telles actions. Il pointe de nouveau un constat établi à plusieurs reprises en bureau : Il est difficile pour cette instance de se positionner sur ce type de demandes eu égard aux peu d'informations fournies. Par ailleurs, il indique que l'association n'a peut-être pas compris l'intérêt de valoriser le bénévolat.

Monsieur MATHIAS estime qu'il s'agit ici du problème récurrent de l'instruction des dossiers.

Monsieur ANCELME et Mme CAMBIER JONVAL pensent qu'il faudrait octroyer une aide pour encouragement à perdurer.

Monsieur COLIN indique que la commission des finances a trouvé ces actions remarquables mais que ce n'est pas le rôle de la 2c2a de les financer.

Monsieur ANCELME ajoute que certaines manifestations ont toujours la même clientèle et reçoivent tout de même une subvention conséquente.

Monsieur GODART fait remarquer que les membres de la commission des Finances prennent énormément de temps pour étudier ces demandes et il en est de même en Bureau. Peut-être serait-il opportun de les étudier uniquement en Bureau ?

Monsieur MATHIAS pose la question de supprimer ce type de points de l'ordre du jour de la commission Finances.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande pourquoi ces demandes sont étudiées par la commission des finances. Comprenant le lien avec les finances, il s'interroge sur les compétences mobilisées en commission estimant gênant de confirmer une réponse négative sur des dossiers quasi inconnus.

Monsieur MATHIAS répond que la commission des Finances n'a parfois pas plus d'éléments en sa possession hormis pour les grosses associations habituées à solliciter des subventions.

Monsieur SIGNORET rappelle que la 2c2a n'a pas pour but de se substituer aux communes.

Pour répondre à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, Monsieur MATHIAS confirme qu'il s'agit d'une première demande de l'association Le Chêne Vert Vouzinois créée en novembre 2012.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT suggère d'attribuer une subvention d'encouragement pour cette action qui a le mérite d'intervenir auprès d'un public qui en a vraiment besoin et de solliciter plus d'éléments pour une nouvelle demande l'an prochain.

Monsieur SIGNORET propose de ne pas octroyer d'aide cette année mais de garder contact avec l'association afin d'obtenir un bilan précis au terme d'une année de fonctionnement.

Madame MELIN suggère d'établir un guide d'aide à la constitution d'une demande de subvention à destination des associations qui pourrait être intégré dans le prochain numéro du 2C2A Mag'.

Monsieur COLIN énumère la liste des actions menées :

Marché de printemps, fête du printemps, sortie à la foire de Vouziers, journée bien-être au lac de Bairon, après-midis musicaux, brocante du 15 août, vente de pâtisseries, semaine du goût, spectacles de Noël.

Monsieur COLIN indique que le nombre de demandes de subventions sur le territoire est énorme et qu'il serait beaucoup plus facile d'octroyer une subvention à toutes les associations que d'effectuer des choix.

Le Bureau décide donc que soit établi un courrier spécifique à cette association, marquant l'intérêt porté et demandant à obtenir communication d'un bilan.

Association Ardennaise de Tracteur Pulling :

Monsieur SIGNORET souligne que l'association n'a pas en 2012 connu la réussite escomptée. M. COLIN précise que l'association a couvert son déficit par un emprunt qui lui coûte 30 850 euros avec les intérêts.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT comprend difficilement dans la mesure où les entrées sont payantes.

Monsieur SOUDANT indique que l'association supporte également un nombre élevé d'entrées gratuites.

Monsieur COLIN indique que le budget s'élève à 150 000.00 € avec 20 500 euros de subventions attendues (dont 20 000 du conseil général) ce qui est donc anecdotique.

Monsieur SIGNORET fait remarquer que les actions de communication sont minimales comparativement aux années précédentes. Emettant des doutes quant à la rentabilité de l'édition 2013.

Monsieur COURVOISER-CLEMENT espère que le logo de la 2c2a sera apposé cette année, contrairement aux années précédentes.

Monsieur SIGNORET approuve cette remarque et ajoute qu'il serait bien également de citer et remercier le Président de la 2c2a lorsqu'il est présent à la manifestation.

Il est donné un avis favorable à cette demande de subvention.

Association Lire Aussi : Monsieur COLIN indique qu'il s'agit ici d'une demande identique aux années précédentes. Avis favorable.

L'Écriveuse : Contes à Lançon. Monsieur COLIN indique que la commission s'est prononcée défavorablement considérant que la portée de l'action est limitée à la commune, estimant ainsi qu'il est de son ressort de financer. Avis Défavorable.

*Les membres du bureau accordent les subventions aux associations comme indiqué ci-avant, à l'unanimité*

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 18h45.

Fait à Vouziers, le 3 juillet 2013

Le Président,

  
Francis SIGNORET

La Secrétaire de Séance,

  
Nathalie CAMBIER-JONVAL